# NDA145\_A0

# Fiche signalétique CATHACOAT 313 PART B

Bon de

commande: {SalesOrd}

Numéro de référence ventes en bloc: NDA145 Date de révision de la fiche 02/21/2012 signalétique: A0-

signalétique: Numéro de fiche signalétique:

X.International.

## 1. Identification de la préparation et de la société

Identité du produit CATHACOAT 313 PART B

Numéro de référence ventes en bloc NDA145

Nom de la société International Paint LLC

6001 Antoine Drive Houston Texas 77091

Secours

 CHEMTREC (ÉTATS-UNIS)
 (800) 424-9300

 International Paint
 (713) 682-1711

 Centre antipoison
 (800) 854-6813

Service clientèle

 International Paint
 (800) 589–1267

 Télécopie
 (800) 631–7481

## 2. Identification des risques posés par le produit



Danger

# Classification SGH

Olassilication Suri		
Article	Catégorie	Risque
Inflammabilité	3	Liquide et vapeur inflammables.
Toxicité aigue (orale)	5	Peut être nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aigue (dermale)	Non classé	Sans objet
Toxicité aigue (inhalation)	Non classé	Sans objet
Toxicité aigue (ingestion)	Non classé	Sans objet
Effets corrosifs/irritation cutanés	Non classé	Sans objet
Lésion/irritation oculaire	1	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation (respiratoire)	Non classé	Sans objet
Sensibilisation (dermale)	Non classé	Sans objet
Toxicité pour les cellules reproductrices	Non classé	Sans objet
Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition unique)	1	Sans objet
	2	Sans objet
	3	effets narcotiques, irritation des voies respiratoires
Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition répétée)	1	système auditif, système nerveux central
	2	Sans objet
Risque d'aspiration	Non classé	Sans objet
Effets nocifs sur les milieux aquatiques (aigus)	Non classé	Sans objet
Effets nocifs sur les milieux aquatiques (effet à long terme)	Non classé	Sans objet

Cancérogénicité	Non classé	Sans objet
Toxicité pour la reproduction	Non classé	Sans objet
Peroxyde organique	Non classé	Sans objet

Phrases sur la sécurité

S20: Ne pas manger ou boire lors de l'utilisation.

S28: En cas de contact cutané, laver la peau immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse.

S39: Porter un dispositif de protection des yeux/du visage.

S45: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui apporter l'étiquette si possible)

S46: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui apporter ce contenant ou l'étiquette.

Résumé AVIS: Des rapports ont associé une surexposition occupationnelle

prolongée et répétée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Faire intentionnellement un mauvais usage en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou même fatal. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Inhalation Nocif si inhalé. Irrite le nez et la gorge. Les vapeurs peuvent affecter le

cerveau ou le système nerveux causant des étourdissements, des maux de

tête ou des nausées.

Yeux Peut rendre aveugle. Évitez le contact avec les yeux. Peau Irrite les yeux. Peut être nocif si absorbé par la peau.

Ingestion Peut être fatal ou causer la cécité si avalé. Impossible de fabriquer

non-toxique. Peut irriter la bouche, les tissus de l'estomac et le tube

digestif.

Effets chroniques

Peau

Classement HMIS Santé: 3 Inflammabilité: 2 Réactivité: 0 PPE: X

#### 3. Composition / informations sur les ingrédients

Ingrédient	N° CAS	Pourcentage
Alcool n-butylique	0000071-36-3	10 – 25
Méthyl-n-amylcétone	0000110-43-0	10 – 25
Acides gras, C18 non-saturés, dimères, produits de réaction avec polyéthylènepolyamines	0068410-23-1	25 – 50
AMINE ADDUCT (HMIRC #6934, March 23, 2007)	Proprietary	10 – 25

## 4. Premiers soins

Généralités Enlevez les vêtements et souliers contaminés. Consultez un médecin

immédiatement. Nettoyez les vêtements avant de les remettre. Nettoyez les souliers

contaminés à fond ou détruisez-les.

Inhalation En cas d'inhalation, transportez la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus,

donner la respiration artificielle. Si elle éprouve de la difficulté à respirer, donner de

l'oxygène. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.

Yeux En cas de contact, rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au

moins 15 minutes. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.

En cas de contact, rincez immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et du savon. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.

Ingestion En cas d'ingestion, appelez immédiatement le Centre Anti-Poison le plus près de

chez vous. NE PAS provoquer de vomissements à moins de suivre les ordres du personnel médical. Ne jamais administrer quoique ce soit par la bouche à une

personne inconsciente.

## 5. Lutte contre les incendies

Point d'éclair F: 110 C: 43

Limite inférieure 1.1 (% vol dans l'air) à une pression atmosphérique et température normales.

d'explosion (LIE) Guide ERG N°

128

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Procédures de lutte contre les déversements

ELIMINATE ALL IGNITION SOURCES (no smoking, flares, sparks or flames in immediate area). Use only non-sparking equipment to handle spilled material and absorbent. Do not touch or walk through spilled material. Stop leak if you can do so without risk. Prevent entry into waterways, sewers, basements or confined areas. A vapor suppressing foam may be used to reduce vapors. Absorb or cover with dry earth, sand, or other non-combustible material and transfer to containers. Use non-sparking tools to collect absorbed material.

Sécurité publique

CALL CHEMTREC at (800)-424-9300 for emergency response. Isolate spill or leak area immediately for at least 50 meters (150 feet) in all directions. Keep unauthorized personnel away. Stay upwind. Keep out of low areas. Ventilate closed spaces before entering. LARGE SPILLS: Consider initial downwind evacuation for at least 300 meters (1000 feet).

Guide ERG N°

## 7. Manipulation et entreposage

Température de stockage

Magasin entre 40 et 100 F (4-38°C).

la manipulation et au stockage

Précautions relatives à Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas fumer. Éteignez toutes flammes et lampes témoins. Fermez les fours, appareils de chauffage, les moteurs électriques et toutes les autres sources d'ignition durant l'application et ceci jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de vapeurs. Les vapeurs peuvent causer une combustion instantanée ou s'enflammer et exploser. Prévenir l'accumulation des vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et portes afin produire une ventilation croisée. Évitez le contact avec les yeux et les vêtements. Évitez un contact prolongé ou répété avec la peau. Refermez le contenant après usage. Nettoyez à fond après manipulation.

## 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle

### Exposition

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000071–36–3	Alcool n-butylique	OSHA	100 ppm TWA; 300 mg/m3 TWA50 ppm Ceiling; 150 mg/m3 Ceiling
		ACGIH	20 ppm TWA
		NIOSH	50 ppm Ceiling; 150 mg/m3 Ceiling1400 ppm IDLH (10% LEL)
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	20 ppm TWA
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0000110-43-0	Méthyl-n-amylcétone	OSHA	100 ppm TWA; 465 mg/m3 TWA
		ACGIH	50 ppm TWA
		NIOSH	100 ppm TWA; 465 mg/m3 TWA800 ppm IDLH
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	25 ppm TWA; 115 mg/m3 TWA
		Mexique	50 ppm TWA; 235 mg/m3 TWA100 ppm STEL; 465 mg/m3 STEL
		Brésil	Aucune Limite Établie
0068410-23-1	Acides gras, C18 non-saturés, dimères, produits de réaction avec polyéthylènepolyamines	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie

		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
Proprietary AMINE ADDUCT (HMIRC #6934, March 23, 2007)	OSHA	Aucune Limite Établie	
	ACGIH	Aucune Limite Établie	
	NIOSH	Aucune Limite Établie	
	Fournisseur	Aucune Limite Établie	
	OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie	
	Mexique	Aucune Limite Établie	
		Brésil	Aucune Limite Établie

#### Données sur la santé

20111000 001 10 00110					
N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur		
0000071–36–3	Alcool n-butylique		yeux and mucous membrane irritation CNS depression		
0000110–43–0	Méthyl-n-amylcétone	NIOSH :	Irritation; liver kidney		
	Acides gras, C18 non-saturés, dimères, produits de réaction avec polyéthylènepolyamines	NIOSH :	Aucune Limite Établie		
Proprietary	AMINE ADDUCT (HMIRC #6934, March 23, 2007)	NIOSH :	Aucune Limite Établie		

## Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur	
0000071-36-3	Alcool n-butylique	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No	
		NTP	Connu: No; Présumé: No	
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;	
0000110-43-0	Méthyl-n-amylcétone	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No	
		NTP	Connu: No; Présumé: No	
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;	
0068410-23-1	Acides gras, C18 non-saturés, dimères, produits de réaction avec polyéthylènepolyamines	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No	
		NTP	Connu: No; Présumé: No	
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;	
Proprietary	""" ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( )	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No	
		NTP	Connu: No; Présumé: No	
			Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;	

### Respiratoire

Choisir de l'équipement qui peut vous protéger des ingrédients indiqués dans la Section 2 de ce document. Assurez-vous d'avoir de l'air frais lors de l'application et du séchage. Si vous éprouvez un larmoiement des yeux, des maux de tête ou des étourdissements, ou si le moniteur d'air indique que le taux de poussière, de vapeurs, ou de bruine est au-dessus des limites permises, portez un respirateur homologué, bien ajusté, durant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du respirateur. POUR LES UTILISATEURS DE PROTECTION RESPIRATOIRE 3M SEULEMENT: Pour de l'information et de l'assistance sur la santé professionnelle et les produits sécuritaires 3M, appelez sans frais le service technique chez OH&ESD aux États-Unis au 1-800-243-4630, au Canada composez le 1-800-267-4414. Veuillez ne pas appeler à ces numéros si les produits de protection respiratoire proviennent de tout autre autre fabricant. 3M ne souscrit pas à l'exactitude de l'information contenue dans cette fiche signalétique.

Yeux

Évitez le contact avec les yeux. On doit se munir d'un équipement protecteur adéquat pour se protéger contre l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des lunettes protectrices et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à fond ou détruit

après chaque utilisation.

Peau On doit se munir d'un équipement protecteur adéquat pour se protéger

contre l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des gants protecteurs, un tablier, des bottes et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à fond ou détruit après chaque utilisation.

Prévenir l'accumulation des vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et portes Contrôles d'ingénierie

afin produire une ventilation croisée.

Des fontaines pour nettoyer les yeux et des douches d'urgence devraient Autres pratiques de travail

> être disponibles dans les environs de toute exposition potentielle. Utilisez de bonnes pratiques pour l'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains avant de manger, de boire, d'utiliser les toilettes, etc. Enlevez rapidement et nettovez à fond les vêtements souillés avant de les remettre. Après le travail, prenez une douche en utilisant beaucoup de savon et d'eau.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique Liquide Coloured Aucune Limite Établie рΗ

Densité 0.91 Point d'ébullition F 243

Densité de vapeur Plus lourd que l'air

% COV Se reporter à la fiche sur les données techniques de ce produit

Vitesse d'évaporation Plus lent que l'éther

#### 10. Stabilité et réactivité

Généralités Ce produit est stable et ne présente pas de risque de polymérisation.

Matières incompatibles Agents oxydants puissants.

Décomposition Le produit peut générer des vapeurs dangereuses lorsque chauffé jusqu'à sa dangereuse

décomposition, comme pour le soudage. Les vapeurs peuvent produire du bioxyde

de carbone et du monoxyde de carbone.

#### 11. Données toxicologiques

Ingrédient	Orale DL50, mg/kg	DL50 Dermale, mg/kg	Inhalation Vapeur DL50, mg/l/4h
Alcool n-butylique – (0000071–36–3)	790.00, Rat – Catégorie: 4	3,400.00, Lapin – Catégorie: 5	17.70, Rat – Catégorie: 4
Méthyl-n-amylcétone - (0000110-43-0)	1,670.00, Rat – Catégorie: 4		
Acides gras, C18 non-saturés, dimères, produits de réaction avec polyéthylènepolyamines – (0068410-23-1)			
AMINE ADDUCT (HMIRC #6934, March 23, 2007) – (Proprietary)			

Généralités AVIS: Des rapports ont associé une surexposition occupationnelle prolongée et

répétée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Faire intentionnellement un mauvais usage en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou même fatal. Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 2 pour des

données spécifiques.

### 12. Données écologiques

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 2 pour des données spécifiques.

### 13. Donnée sur l'élimination

Disposez des déchets selon les normes locales, provinciales et fédérales. (Aussi en référence avec l'information indiquée dans le RCRA, Section 15, si indiquée).

## 14. Informations relatives au transport

DOT (transport terrestre national) IMO / IMDG (transport maritime)

Désignation exacte PEINTURE Désignation exacte PEINTURE

pour l'expédition DOT pour l'expédition IMDG

Classe de danger DOT 3 Classe de danger 3 – Liquide combustible

IMDG et inflammable

1

Numéro UN / NA : UN 1263 Numéro UN / NA : UN 1263

Groupe d'emballage III Groupe d'emballage III

DOT

CERCLA/DOT Quantité 5801 gal. / 43745 lb Code de référence

à déclarer système

#### 15. Informations sur les réglementations

Résumé sur les La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlementations règlements sélectionnés sont représentés. Tous les ingrédients de ce produit sont

règlements sélectionnés sont représentés. Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors

ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

Classification SIMDUT B2:D2B

DOT Polluants marins (10%):

(aucun ingrédient indiqué)

DOT Polluants marins graves (1%):

(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités à signaler:

Alcool n-butylique (5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ)

EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux:

(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques:

Alcool n-butylique

Substances "Right to Know" de l'État du Massachusetts:

Méthyl-n-amylcétone

Alcool n-butylique

Substances extraordinairement dangereuses selon l'État du Massachusetts:

(aucun ingrédient indiqué)

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:

Méthyl-n-amylcétone

Alcool n-butylique

Substances dangereuses spéciales selon l'État de la Pennsylvanie:

(aucun ingrédient indiqué)

Substances dangereuses selon l'État du Rhode Island:

Méthyl-n-amylcétone

Alcool n-butylique

Statut RCRA:

(aucun ingrédient indiqué)

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:

Méthyl-n-amylcétone

Alcool n-butylique

Substances dangereuses spéciales selon l'État du New Jersey:

Alcool n-butylique

Triéthylènetétramine

Substances dangereuses pour l'environnement selon l'État du New Jersey:

Alcool n-butylique

Proposition 65 – Substances carcinogènes:

(aucun ingrédient indiqué)

# NDA145\_A0

Proposition 65 – Toxines reproductrices femelles:
 (aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 – Toxines reproductrices mâles:
 (aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 – Toxines de croissance:
 (aucun ingrédient indiqué)

Phrases sur la nature des risques R22: Nocif en cas d'ingestion.

R41: Risque de lésions oculaires graves.

## 16. Autres informations

Les informations et recommandations dans le présent document sont basées sur des données qui, selon nous, sont correctes. Cependant, aucune garantie de toute sorte, expresse ou tacite, n'est accordée quant aux renseignements qui se trouvent sur cette fiche signalétique. Nous n'acceptons aucune responsabilité et nous nous dégageons de toute faute quant aux dommages qui pourraient être causés suite à une exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se soumettre aux lois et réglementations relatives à la santé et à la sécurité.